



# Organisation du système de l'aviation civile nationale

## I. Autorité de l'aviation civile



# Sommaire

1

## **Introduction**

2

## **Cadre institutionnel et organisation du système**

3

## **Cadre réglementaire et normatif**

4

## **Les programmes nationaux dérivés du cadre législatif**

5

## **Défis et perspectives**

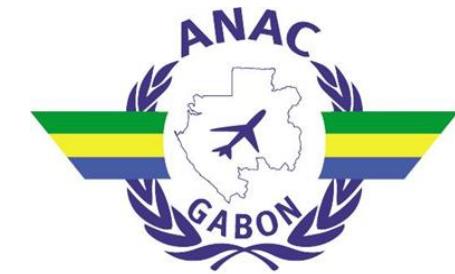
6

## **Conclusion**



# Introduction

Le système d'aviation civile du Gabon constitue l'ensemble organisé des structures, des moyens, des textes réglementaires et des acteurs qui concourent à la réglementation, la supervision, la sécurité, la sûreté et au développement durable du transport aérien sur le territoire national. Il s'inscrit dans le cadre des normes et pratiques recommandées (SARPs) édictées par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), dont le Gabon est État contractant depuis son adhésion à la Convention de Chicago du 7 décembre 1944.



## I.I objectif

L'objectif fondamental de ce système est d'assurer que toutes les activités aéronautiques soient conduites dans les plus hauts niveaux de sécurité et de sûreté, conformément aux engagements internationaux et à la politique nationale du transport aérien.



## II. Cadre institutionnel et organisation du système

Le système d'aviation civile du Gabon repose sur plusieurs entités aux missions distinctes mais complémentaires, regroupées autour de l'agence nationale de l'aviation civile et de ses partenaires institutionnels.



La loi n°023/2016 du 29 décembre 2016 portant Code de l'Aviation Civile, modifiée et complétée par la loi n°026/2025 du 18 juillet 2025

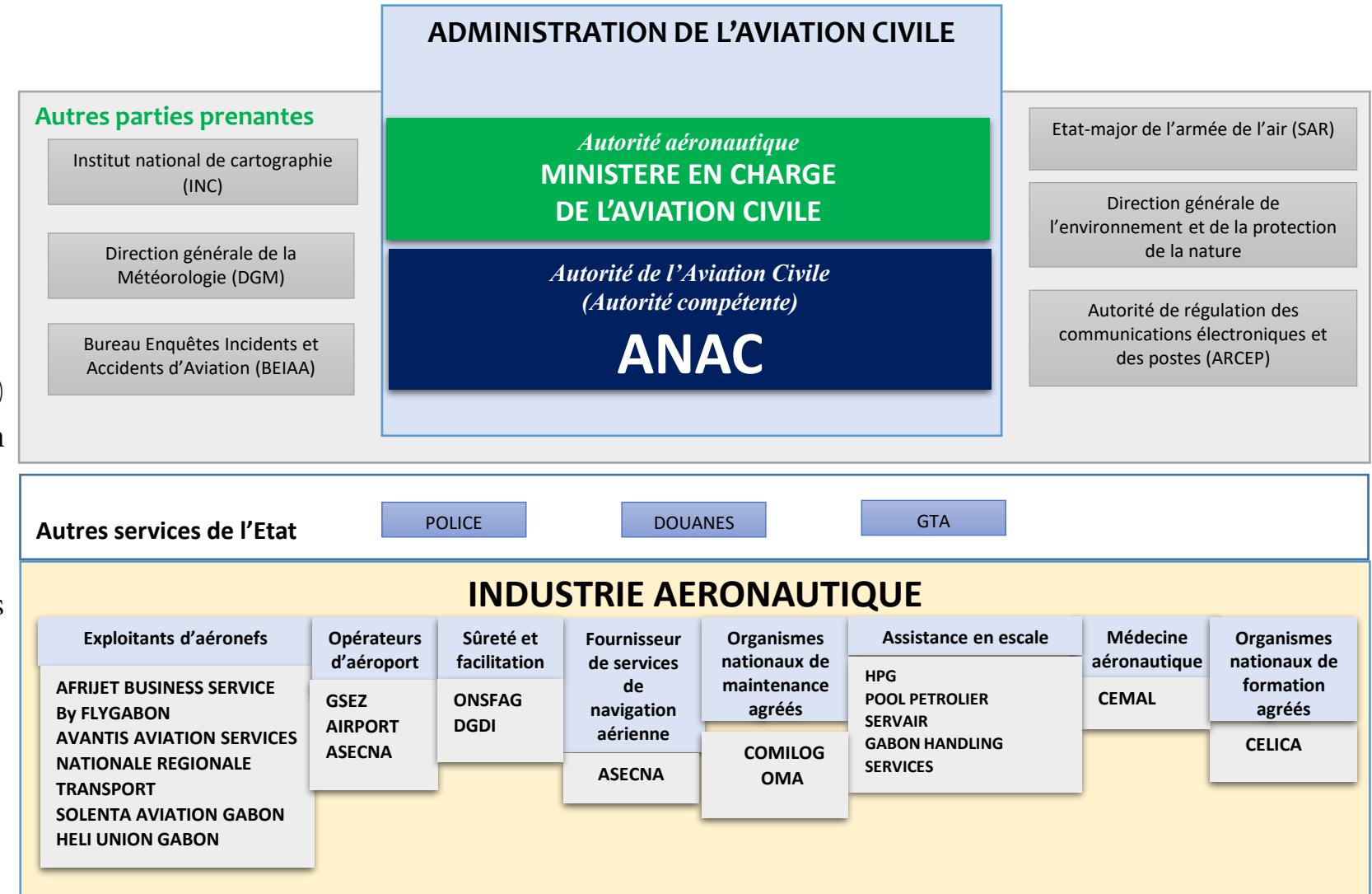
Le cadre Institutionnel regroupe:

- le Ministre chargé de l'Aviation Civile
- l'Autorité de l'Aviation Civile (ANAC)
- les organismes et opérateurs de mise en œuvre.

Le cadre Opérationnel dont :

- Des conditions techniques d'exploitation des aéronefs
- Du personnel aéronautique
  - le personnel navigant
  - le personnel au sol

le Régime de répression applicable aux activités du secteur aérien

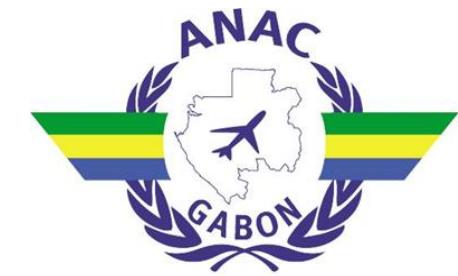




## II.I. Le Ministère des Transports et de la Logistique

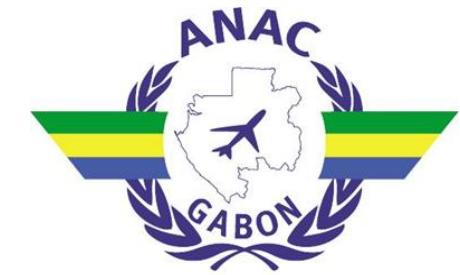
Il représente l'autorité de tutelle du secteur de l'aviation civile. Ses responsabilités comprennent :

- La définition et la mise en œuvre de la politique nationale du transport aérien ;
- L'adoption des textes législatifs et réglementaires en matière d'aviation;
- La signature des accords bilatéraux et multilatéraux de services aériens ;
- La coordination entre les différents acteurs nationaux intervenant dans la sûreté, la douane, la santé ou la défense aérienne.



## II.2. L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)

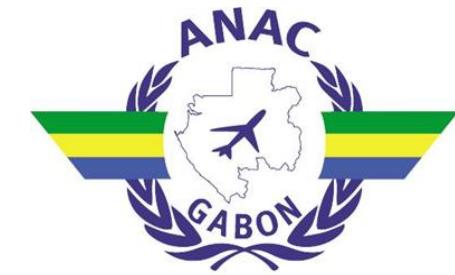
Créeé par la loi n°005/2008 du 11 juillet 2008, l'ANAC est l'autorité administrative indépendante chargée de la réglementation, de la certification, de la supervision et du contrôle de l'aviation civile. Ses missions principales sont :L'élaboration et la mise à jour du cadre réglementaire national de l'aviation civile ;La surveillance de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;La certification et l'agrément des exploitants aériens, des personnels navigants, des aérodromes et des prestataires de services aéronautiques ;La mise en œuvre du Programme National de Sécurité de l'Aviation (PNS) et du Programme National de Sûreté (PNSAC) ;La représentation du Gabon auprès des instances internationales (OACI, ASECNA, AFCAC, etc.) ;Le suivi des programmes d'audit international tels que USOAP-CMA et USAP-CMA.



## II.3. L'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar)

Organisation régionale à vocation technique dont le Gabon est membre fondateur, l'ASECNA assure la gestion et la sécurité de la navigation aérienne dans l'espace aérien gabonais. Ses responsabilités incluent :

- La fourniture des services de la circulation aérienne (ATS) ;
- La maintenance des systèmes de communication, de navigation et de surveillance (CNS) ;
- La gestion des aides à la navigation et des infrastructures techniques ;
- L'application du concept de gestion du trafic aérien (ATM) selon les standards OACI.



## II.4 Le Bureau Enquêtes Incidents et Accidents d'Aviation (BEIAA)

Organe techniquement indépendant, le BEIAA est chargé :

- De la conduite des enquêtes techniques sur les accidents et incidents graves d'aviation ;
- De l'analyse des causes profondes des événements pour prévenir leur récurrence ;
- De la formulation des recommandations de sécurité adressées à l'ANAC, aux exploitants et à d'autres parties concernées.

Le BEIAA agit conformément à l'Annexe 13 de la Convention de Chicago et au Code de l'Aviation Civile du Gabon.



# RAPPEL DU SYSTÈME D'AVIATION CIVILE (en matière de supervision de la sécurité aérienne)

La loi n°023/2016 du 29 décembre 2016 portant Code de l'Aviation Civile, modifiée et complétée par la loi n°026/2025 du 18 juillet 2025

- Etat Major de l'Armée de l'Air
- Le Sous-Centre de Coordination, de Recherche et de Sauvetage (SAR)

- La Direction Générale de la Météorologie
- L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
- L'Institut National de la Cartographie



- le Département de la justice



Les exploitants d'aéronefs



Les organismes de maintenances d'aéronefs



Les fournisseurs de services à la navigation aérienne



Les organismes de formation aéronautique



Les gestionnaires d'aérodrome



Les fournisseurs de services d'assistance en escale

Organisation du système de l'aviation civile nationale



## II.5 Les autres acteurs du système aéronautique

Le système inclut également :

Les exploitants aériens ( AFRIJET BUSINESS SERVICE By FLYGABON; AVANTIS AVIATION SERVICES;

NATIONALE REGIONALE TRANSPORT ;

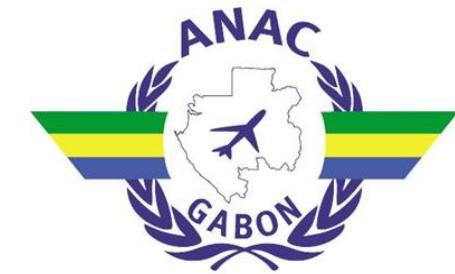
SOLENTA AVIATION GABON ;

HELI UNION GABON, etc.) ;

Les gestionnaires d'aéroports (notamment GSEZ Airport pour l'aéroport international Léon MBA) ;

Les organismes de formation aéronautique;

Les services étatiques spécialisés : gendarmerie des transports aériens, police de l'air et des frontières, douanes, santé aéroportuaire, etc.



### III. Cadre réglementaire et normatif

Le système d'aviation civile du Gabon s'appuie sur un socle juridique solide et conforme aux standards internationaux :

1. Textes internationaux de référence Convention de Chicago (1944) et ses 19 Annexes ;Conventions de Varsovie, Montréal et Tokyo relatives à la responsabilité et à la sûreté aérienne ;
2. Plans mondiaux et régionaux :
3. Plan Mondial de Sécurité de l'Aviation (GASP),
4. Plan Régional de Sécurité de l'Aviation (RASP),
5. Plan National de Sécurité de l'Aviation (NASP).



## IV. Les programmes nationaux dérivés du cadre législatif

- En application du Code et des RAG, le Gabon a institué plusieurs programmes et plans nationaux traduisant la mise en œuvre des obligations réglementaires internationales :
  - Le Programme National de Sécurité de l'Aviation (PNS)  
Ce programme, exigé par l'Annexe 19 de l'OACI, établit le cadre institutionnel et fonctionnel du Système de Gestion de la Sécurité (PNS) à l'échelle nationale. Il précise les rôles de l'État, des exploitants, des prestataires.



## 2. Cadre législatif et réglementaire national

La loi n°023/2016 du 29 décembre 2016 portant Code de l'Aviation Civile, modifiée et complétée par la loi n°026/2025 du 18 juillet 2025 ;  
Décrets et arrêtés d'application encadrant la certification, la sûreté, la facilitation, la navigation aérienne et les enquêtes techniques ;  
Règlements Aéronautiques Gabonais (RAG), dérivés;  
PNS et PNSAC comme outils de supervision et de coordination de la sécurité et de la sûreté.



## IV. Axes stratégiques et priorités nationales

- Le système d'aviation civile du Gabon s'oriente vers une approche intégrée de la performance et de la sécurité, articulée autour des axes suivants :
  - Renforcement de la supervision de la sécurité et de la sûreté ;
  - Modernisation des infrastructures aéroportuaires et du système CNS/ATM ;
  - Développement des compétences nationales et de la culture de sécurité ; Intégration régionale et coopération internationale ;
  - Transition écologique et durabilité environnementale (CORSIA).



## V. Défis et perspectives

Le système gabonais, bien que performant, doit relever plusieurs défis stratégiques :

- Le maintien de la conformité continue aux exigences des audits OACI ;
- Le renforcement de la gouvernance et de la culture de sécurité proactive ;
- La numérisation des processus aéronautiques et la cybersécurité aérienne ;
- La promotion d'un hub aérien régional autour de Libreville ;
- La coopération renforcée entre acteurs publics et privés pour une aviation plus sûre, plus verte et plus compétitive.



## Conclusion

Le système d'aviation civile du Gabon repose sur une architecture institutionnelle solide, une réglementation conforme aux standards internationaux et une dynamique d'amélioration continue. Il constitue un pilier essentiel du développement économique, du rayonnement international et de la connectivité du Gabon, tout en garantissant les plus hauts niveaux de sécurité, de sûreté et de qualité des services aériens.



Merci pour votre attention